

— TRAIT D'UNION

LE MAGAZINE DE L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

PRINTEMPS 2026 • N°18



P.4 • ZOOM
CYBERSÉCURITÉ :
SÉCURISER LES USAGES

P.5 • ZOOM
CUMUL
EMPLOI-RETRAITE

P.11 • REGARD SUR
DÉVELOPPER LES
STAGES EN LIBÉRAL



www.urps-med-aura.fr

ACCÈS AUX SOINS : ET SI LA SOLUTION VENAIT DU TERRAIN ?

Chers confrères, chers partenaires,

Chaque année, chaque projet de loi, chaque annonce ministérielle semble apporter son lot de nouvelles mesures, de labels, d'appels au volontariat. « Médecins solidaires », « France Santé »... Autant d'initiatives qui, malgré leur intention louable, révèlent surtout l'instabilité et le manque de lisibilité des injonctions nationales. Comment construire une offre de soins pérenne quand les règles du jeu changent sans cesse ?

La réponse, nous la connaissons : elle ne viendra pas d'en haut, mais bien du terrain. Elle naîtra de la rencontre entre ceux qui soignent et ceux qui organisent la vie des territoires. Les élus locaux, maires et présidents d'intercommunalité, sont nos partenaires incontournables. Ils connaissent les réalités de leur commune, les attentes de leurs administrés, les obstacles logistiques. Nous, médecins, savons où se situent les tensions, quelles compétences manquent, et comment organiser au mieux l'offre de soins.

Ensemble, nous pouvons agir. Ensemble, nous pouvons identifier des solutions pragmatiques, nous pouvons faire bouger certaines lignes, déroger aux normes qui entravent parfois les initiatives. Ensemble, nous pouvons éviter l'écueil des mesures descendantes, souvent mal adaptées, pour privilégier des réponses sur-mesure, construites avec ceux qui vivent et travaillent sur le terrain.

C'est pourquoi, dans ce numéro, nous mettons en lumière notre opération de communication à destination des élus locaux. Notre message est simple : « Un projet de santé pour votre commune ? Parlons-en avec vos médecins ! » Car c'est en croisant nos expertises, en partageant nos contraintes et nos idées, que nous parviendrons à dessiner une santé de proximité qui réponde aux besoins réels de la population.

La santé n'est pas une variable d'ajustement. Alors que les défis s'accumulent – vieillissement de la population, déserts médicaux, fatigue des professionnels – nous n'avons pas le droit de nous diviser. La solution viendra de notre capacité à travailler main dans la main avec les élus et nos partenaires, et de notre détermination à faire entendre la voix de ceux qui, chaque jour, font vivre la santé en Auvergne-Rhône-Alpes.

Les élus peuvent compter sur la mobilisation des médecins libéraux. Les médecins libéraux peuvent compter sur leur URPS pour valoriser et porter leurs idées et leurs projets aux service de l'accès aux soins dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

SYLVIE FILLEY-BERNARD

Présidente de l'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes



**Comment construire une offre de soins pérenne quand les règles du jeu changent sans cesse ?
La réponse, nous la connaissons : elle ne viendra pas d'en haut, mais bien du terrain. Elle naîtra de la rencontre entre ceux qui soignent et ceux qui organisent la vie des territoires. Les élus locaux, maires et présidents d'intercommunalité, sont nos partenaires incontournables.**





GAP : UN NOUVEL ESPACE D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS

Les Groupes d'Analyse et d'Amélioration de Pratiques (GAP) se déploient en région Auvergne-Rhône-Alpes ! Inscrit dans la convention médicale, ce dispositif vise à offrir aux médecins un espace structuré d'échanges et de réflexion sur leurs pratiques, dans une logique de partage d'expérience entre pairs. Notre URPS Médecins Libéraux AuRA soutient la mise en place de ces groupes dans tous nos départements, pour les médecins généralistes comme spécialistes. Concrètement, les GAP rassemblent 10 à 15 médecins sur un territoire donné, pour 5 à 10 réunions annuelles – en présentiel ou à distance – animées par un confrère formé. La participation ouvre droit à une indemnisation de 140 € par séance. Intéressés pour rejoindre un groupe près de chez vous et participer à cette dynamique de partage et de progression collective ? Contactez-nous !

— Infos et inscriptions par mail : gape@urps-med-aura.fr

SAVOIR ORIENTER VERS LES SOINS ONCOLOGIQUES DE SUPPORT



On appelle soins oncologiques de support l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades et à leurs proches, pour couvrir les problématiques engendrées par la maladie ou ses traitements, pendant et après le cancer. Au nombre de 9, ils englobent notamment l'accompagnement diététique, la pratique d'une activité physique adaptée, l'accompagnement psychologique ou encore la gestion de la douleur. Le bénéfice de ces soins n'est plus à prouver : 79% des patients ayant bénéficié témoignent d'une amélioration des conséquences du cancer ou des traitements. Pourtant ils restent trop peu connus des patients comme des prescripteurs. Alors, pour encourager les médecins libéraux à orienter leurs patients vers les soins de support, l'URPS a conçu une plaquette d'information : retrouvez-la jointe à ce numéro de *Trait d'Union*.

— Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Santé publique

NOS RESSOURCES POUR VOUS

Retrouvez en libreaccès sur notre site de nombreuses ressources pour votre exercice : des replays de nos webinaires et colloques, des boîtes à outils, des documents à consulter ou commander, etc. A ne pas manquer en ce moment :



« Zonage de médecine générale : quelles aides pour les médecins installés et futurs installés ? » : replay du webinar du 17 mars.



Santé et environnement : une boîte à outils avec plus de 60 références (sites, vidéos, documents, etc.) pour vous et vos patients.



Messages de santé pédiatriques : des fiches-conseils pour répondre aux questions que se posent les parents sur la santé de leurs enfants.

— Toutes nos ressources sur www.urps-med-aura.fr

CYBERSÉCURITÉ : SÉCURISER LES USAGES NUMÉRIQUES DES MÉDECINS

Dans le monde de la santé, la cybersécurité n'est plus un sujet réservé aux grands établissements. Les cabinets médicaux libéraux sont détenteurs de données de santé particulièrement sensibles et constituent aujourd'hui des cibles privilégiées pour les cybercriminels. Comment repérer et éviter les pièges ?



Phishing, rançongiciels, vols de données, vous connaissez ? Ces actes de cybercriminalité, qui visent à soutirer des données ou de l'argent, s'appuient souvent sur des situations du quotidien en apparence anodines. Le phishing – ou hameçonnage – reste la porte d'entrée la plus fréquente. Il prend la forme d'un courriel, d'un SMS ou d'un appel se faisant passer pour un organisme de confiance (banque, administration, fournisseur) et vous invitant à transmettre des informations sensibles. Le rançongiciel, lui, est un logiciel malveillant qui s'introduit dans votre système (le plus souvent via un e-mail piégé) et en bloque l'accès, exigeant le paiement d'une rançon.

VIGILANCE ET PROTECTION

Alors, comment éviter ces pièges ? Certains signaux doivent alerter : sentiment d'urgence, demande inhabituelle, incohérences dans le message ou adresse d'expéditeur légèrement modifiée. Dans bien des cas, l'intuition constitue un premier rempart efficace. Bonne nouvelle : ouvrir un mail n'est pas dangereux en soi. Le risque apparaît lors du clic sur un lien frauduleux ou l'ouverture d'une pièce jointe. En cas de doute sur l'authenticité d'un message, il est donc recommandé de ne pas cliquer et de contacter directement l'organisme concerné par un canal habituel. Au cabinet, quelques mesures simples réduisent les risques : activation

de la double authentification, mots de passe complexes et distincts, mises à jour régulières des logiciels, sauvegardes fréquentes et antivirus à jour sur chaque poste. L'usage de la messagerie sécurisée de santé et de logiciels métiers conformes aux normes en vigueur est indispensable. La carte CPS et l'e-CPS offrent par ailleurs une authentification forte, reconnue comme sécurisée.

Vous souhaitez bénéficier de plus de conseils en matière de cybersécurité ? L'URPS Médecins Libéraux AuRA et le GCS Sara proposent une campagne de sensibilisation dédiée aux professionnels de santé : plus d'infos ci-dessous !



LES BONNES PRATIQUES EN VIDÉO

Gestion des mots de passe, mélange des usages professionnels et personnels, vigilance face aux emails, usage du cloud, etc. : quelles sont les bonnes pratiques à adopter pour un usage numérique sécurisé ? Retrouvez 24 modules vidéos conçus spécialement pour les professionnels de santé, afin de vous former rapidement et facilement à la cybersécurité.

— Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr,
rubrique Exercer en Libéral



LA NOUVELLE DONNE DU CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Dispositif qui permet aux médecins libéraux en fin de carrière de poursuivre une activité après la liquidation de leurs droits, le cumul emploi-retraite évolue avec la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026. Le point sur les changements et comment les anticiper.

En 2025, quelque 14 285 médecins exerçaient en cumul emploi-retraite en France ; un choix fait chaque année par 2 000 médecins supplémentaires en fin de carrière. Cette solution présente plusieurs avantages pour les praticiens libéraux : réaliser une transition en douceur vers l'arrêt d'activité, transmettre progressivement son cabinet, compléter ses revenus ou encore maintenir l'offre de soins dans son territoire. Mais la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2026 introduit plusieurs changements.

DURCISSEMENT DES CONDITIONS DU CUMUL INTÉGRAL

Dès 2027, le cumul total sans plafonnement ne sera possible qu'à partir de 67 ans.

En pratique :

- avant l'âge légal de 64 ans, les revenus d'activité seront totalement déduits de la pension due ;
- de 64 à 67 ans, un cumul emploi-retraite partiel est instauré. La pension sera écartée à hauteur de 50% des revenus d'activité qui dépassent un seuil d'environ 7 000 euros annuels ;
- après 67 ans, le cumul emploi-retraite sera libre et sans limite.

CRÉATION DE DROIT À UNE SECONDE PENSION

Bonne nouvelle toutefois, désormais le cumul devient créateur de nouveaux droits. C'était déjà le cas pour le régime de base (qui ne constitue qu'une petite partie des retraites des médecins libéraux), ce sera désormais le cas également pour le régime complémentaire. Cette décision prise fin 2025 par le Conseil d'administration de la CARMF permettra ainsi aux médecins libéraux en cumul d'acquérir de nouveaux points de retraite à partir de 2027, dont les premières liquidations seront possibles dès 2028.

ATTENTION AU CALENDRIER

Ces réformes sont applicables au 1^{er} janvier 2027 ; les retraites liquidées en 2026 continuent donc d'appliquer les anciennes règles du cumul emploi-retraite. Mais dans les faits, au vu du délai de traitement nécessaire des dossiers, il est conseillé de faire les démarches de liquidation de votre retraite avant octobre 2026 si vous ne souhaitez pas tomber dans le dispositif 2027. Pour cela, prenez contact dès que possible avec la CARMF (*voir ci-contre*).

Rappelons que, en dehors du dispositif du cumul, il reste évidemment possible de continuer à exercer votre activité au-delà de l'âge légal et de l'atteinte du taux plein ; cela vous donnera droit à une surcote de retraite.

CARMF

VOTRE INTERLOCUTEUR DE RÉFÉRENCE

La Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France est votre interlocuteur central pour préparer votre cumul emploi-retraite. Elle permet d'estimer le montant de la pension, de simuler différents scénarios de liquidation et d'anticiper l'impact des cotisations ou d'un éventuel plafonnement. Retrouvez la liste de vos délégués CARMF et vos données sur votre compte eCARMF.

— Plus d'infos sur <https://extranet.carmf.fr>





+ CABINET MÉDICAL

**— DANS NOS TERRITOIRES :
PAS DE PROJETS D'ACCÈS AUX SOINS
SANS LES MÉDECINS LIBÉRAUX**

Face aux difficultés d'accès aux soins, de nombreuses collectivités locales souhaitent agir. Forte des enseignements tirés des rencontres dans les départements et motivée par l'actualité des élections municipales, où la santé s'affichait comme une préoccupation majeure des Français, l'URPS Médecins Libéraux AuRA initie une action auprès des élus locaux. Le message est simple : pour réussir un projet d'accès aux soins sur votre territoire, parlez-en d'abord aux médecins !

Ces deux dernières années, l'URPS Médecins Libéraux AuRA a multiplié les rencontres de terrain dans notre région. Les soirées « Territoires et attractivité » organisées dans nos 12 départements ont ainsi été l'occasion de rencontrer les médecins libéraux mais aussi les élus locaux de nos communes, afin d'échanger directement sur les enjeux d'accès aux soins. Ces réunions ont mis en évidence une réalité encourageante : les collectivités locales, en première ligne face aux attentes des habitants, sont moteurs pour porter des projets de santé. Mais elles ont aussi révélé un écueil fréquent. Dans de nombreuses communes, les projets sont pensés, lancés, parfois même financés sans que les médecins du territoire ou des environs n'aient été associés à la réflexion. En témoignent divers exemples de maisons médicales construites par des mairies pour attirer des praticiens, qui restent désespérément vides...

UNE EXPERTISE INDISPENSABLE

C'est un fait : les médecins libéraux sont des acteurs incontournables de l'accès aux soins dans les territoires. En tant que tels, ils détiennent une connaissance irremplaçable du terrain, des besoins de la population, mais également de leurs propres besoins et critères d'attractivité pour une installation. Cette expertise est indispensable pour construire des projets locaux réalistes et durables. Tel est, par exemple, le retour d'expérience du maire d'un village de l'Ain, rencontré lors d'une soirée Territoire et Attractivité en novembre 2025 : alerté par le médecin de sa commune de son prochain départ en retraite, il a travaillé avec lui et les médecins des alentours pour aménager un cabinet

médical de groupe répondant aux besoins de futurs installés. Avec succès, puisqu'aujourd'hui 4 jeunes praticiens exercent dans ce village de 1 500 habitants ! (voir témoignage p.9)

L'ATTRACTIVITÉ, UNE CONSTRUCTION COLLECTIVE

Parce que les initiatives locales qui associent dès le départ les médecins gagnent en pertinence, en crédibilité et en efficacité, l'URPS Médecins Libéraux AuRA a souhaité interpeller les candidats aux élections municipales 2026. Il faut dire que l'accès aux soins est une préoccupation majeure des Français, comme l'ont souligné des sondages récents : au 3^e rang des priorités en novembre 2025 (sondage ELABE), et même en haut du classement en janvier 2026 (enquête Ifop-Fiducial). Dans notre région où 78% des habitants résident en zone classée comme sous-dense en médecins par le zonage 2026, les enjeux sont forts : c'est pourquoi l'URPS propose d'accompagner les collectivités qui souhaitent initier des projets. Nous prodiguons évidemment des conseils, autour de 6 points-clés indispensables pour un projet de santé réaliste et durable dans une commune (voir page suivante). Mais l'URPS propose également aux élus locaux la réalisation de diagnostics territoriaux de santé, véritables états des lieux permettant d'objectiver les besoins spécifiques de chaque population ; ainsi que la possible mise en relation avec des médecins de leur territoire – ou des environs le cas échéant – afin de nourrir leur projet des réalités du terrain. Parce que l'attractivité d'un territoire se construit collectivement, rapprocher médecins et élus locaux est un des facteurs du succès !

78%

des habitants de la région AuRA résident en zone classée sous-dense en médecins généralistes par le zonage 2026 de l'ARS

85%

des Français jugent que la santé est un sujet prioritaire (enquête Ifop-Fiducial, janv. 2026)

NOS CONSEILS AUX ÉLUS LOCAUX POUR UN PROJET D'ACCÈS AUX SOINS RÉALISTE ET ATTRACTIF

Une fois n'est pas coutume, c'est à destination des élus de nos collectivités locales que l'URPS Médecins Libéraux AuRA adresse son message. Ces 6 points-clés, qui peuvent paraître relever du bon sens pour les médecins libéraux, sont toutefois fondamentaux pour engager un projet local d'accès aux soins. N'hésitez pas à relayer à vos élus !



1 Un projet de santé se construit ensemble, entre élus et professionnels de santé

Il est essentiel que les élus locaux construisent leur projet avec les médecins, qui connaissent leurs besoins et la réalité du terrain ; cela évitera de créer des services inutiles ou mal adaptés. Il n'est par exemple pas rare qu'une collectivité construise une maison médicale sans concertation avec des professionnels de santé, aboutissant à un bâtiment ne correspondant pas aux attentes des praticiens.



Conseil aux élus : Prendre contact avec les médecins et autres professionnels de santé déjà installés sur la commune ou alentour, et en faire des acteurs de la réflexion. Les concerter pour définir les priorités et co-construire ensemble des solutions efficaces grâce à leur expertise.

2 Un projet de santé, c'est un projet de territoire, pas seulement de commune

Il faut penser collectif : les enjeux de l'accès aux soins dépassent les limites de la commune. Le médecin d'aujourd'hui privilégie le travail en exercice coordonné, avec plusieurs professionnels de santé, par exemple dans le cadre de maisons de santé pluriprofessionnelles qui peuvent rayonner sur plusieurs communes. La vision « 1 commune = 1 médecin » n'est plus forcément adaptée sur certains territoires !



Conseil aux élus : Se rapprocher des maires des communes voisines pour mutualiser moyens, expertise et services dans la création de projets intercommunaux.

3 Un projet de santé doit être adapté aux besoins spécifiques de la population

Connaitre la réalité de l'accès aux soins sur la commune, c'est pouvoir proposer des solutions et projets adaptés. Il est

essentiel de diagnostiquer les besoins de santé locaux par un état des lieux précis, incluant la démographie médicale et celle de la population, la consommation de soins des habitants, le nombre moyen d'actes par médecins, la part de la population sans médecin traitant, etc.



Conseil aux élus : Contacter l'URPS pour obtenir un diagnostic territorial personnalisé.

4 Un projet de santé, c'est une question d'avenir : formez les médecins de demain dans vos territoires

L'accueil d'internes est un levier efficace pour favoriser l'installation durable de médecins. Les étudiants découvrent le territoire et ses atouts, se familiarisent avec la patientèle et avec le réseau de professionnels locaux, ce qui lève plusieurs freins pour leur installation future.



Conseil aux élus : Encourager les médecins de la commune à devenir maîtres de stage universitaires afin qu'ils accueillent des internes. Proposer autant que possible des facilités de logement et de transports aux étudiants.

5 Un projet de santé, c'est le premier et le second recours

L'accès aux soins ne se résume pas à la présence d'un médecin généraliste sur le territoire, même si c'en est un aspect important. L'accès facilité à la médecine de second recours (spécialistes, hôpitaux, équipements d'urgence) est également nécessaire afin d'éviter les ruptures de parcours de soins et contribuer à une prise en charge globale des habitants.



Conseil aux élus : Être un interlocuteur actif de l'ARS, des établissements de santé et de l'Assurance maladie, mais aussi des communes alentour dont les ressources peuvent bénéficier aux administrés.

6 Un projet de santé, c'est aussi une question d'attractivité

Choisir une commune pour son exercice médical, c'est aussi la choisir pour sa vie personnelle et celle de sa famille. Les questions de l'accès au logement, de l'emploi du conjoint, des facilités de modes de garde et de scolarisation des enfants, d'accès aux loisirs, etc. sont primordiales dans un projet d'installation. C'est l'attractivité globale et pas seulement médicale de la commune qui compte !



Conseil aux élus : Être accueillants ! Dans la mesure du possible, faciliter l'accès au logement du médecin et de sa famille, accompagner si besoin son conjoint dans la recherche d'un emploi, proposer des facilités de garde pour ses enfants, etc.

— L'URPS Médecins Libéraux AuRA se tient à disposition des élus locaux pour proposer des conseils, des diagnostics territoriaux personnalisés et d'éventuelles mises en relation.

Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr
rubrique Actualités ou par email :
eluslocaux@urps-med-aura.fr



Le médecin de notre village de 1 500 habitants nous a fait part de ses difficultés à trouver un successeur en prévision de sa retraite. En échangeant avec les praticiens des villages alentours, l'idée est venue de se réunir en cabinet de groupe afin d'être plus attractifs pour les jeunes médecins, souvent peu tentés par l'installation en cabinet individuel. Nous leur avons proposé des locaux en location, que nous avons réaménagé selon leurs besoins. En quelques années, ces 3 médecins sont partis à la retraite et ont été remplacés par 4 jeunes confrères ! Aujourd'hui, nouvelle étape : ces praticiens souhaitent devenir propriétaires de leur lieu de travail. La mairie les accompagne donc dans leur projet de construction d'un grand cabinet, rayonnant sur un bassin de 10 000 habitants.

Richard Paccaud, maire
d'Ars-sur-Formans (01)



GROUPES DE TRAVAIL

LE BUREAU DE L'URPS

L'Assemblée générale de l'URPS, composée de 60 médecins élus, désigne les membres de son Bureau. Voici vos représentants en 2026 :



Dr Sylvie FILLEY-BERNARD
Présidente
Anesthésiste Réanimateur (69)



Dr Charles-Henry GUEZ
1^{er} Vice-Président
Médecin généraliste (69)



Dr Emmanuel ZENOU
2^e Vice-Président
ORL (07)



Dr Éric TEIL
Trésorier
Radiologue (73)



Dr Moktaria ALI KADA ARIOUA
Trésorière adjointe
Médecin généraliste (69)



Dr Yannick FREZET
Secrétaire général
Médecin généraliste (42)



Dr Salomon BENCHETRIT
1^{er} Secrétaire général adjoint
Chirurgien Général (69)



Dr Jean-Baptiste HOBEIKA
2^e Secrétaire général adjoint
Médecin généraliste (01)

UNE ORGANISATION À VOTRE SERVICE

4 PRIORITÉS

Représenter les 14 000
médecins libéraux
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Participer à
l'organisation des soins
sur le territoire

Œuvrer pour
l'attractivité
de la médecine libérale

Accompagner
des actions
de santé publique

5 COMMISSIONS TRANSVERSALES

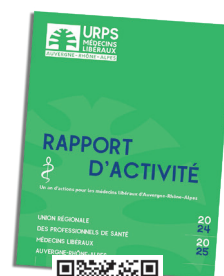
Communication et informations juridiques • Enseignement – Recherche et Entreprise médicale • Organisation et offre de soins • Santé publique • Systèmes d'information + une Commission de contrôle

20 GROUPES DE TRAVAIL :

Médecins généralistes : Démographie • Exercice coordonné • Modèles d'exercice de la médecine générale • Organisation et gestion du cabinet • PDS-A Organisation des soins non-programmés • Prix de thèse – aide aux internes • Promotion de la médecine libérale • Santé publique • Service d'Accès aux Soins

Médecins spécialistes : Cancérologie • Commission médicale des médecins en établissements • Délégation de tâches • Équipes de Soins Spécialisés • Maîtres de stage universitaires • Messages de santé • Souffrance de l'enfant et de sa famille

Au sein du Bureau : Attractivité de la médecine libérale • Obésité • Santé et environnement • Financiarisation



Retrouvez la présentation de votre URPS et de son travail dans le Rapport d'activité 2024 - 2025

DÉVELOPPER LES STAGES EN LIBÉRAL

Alors que la majorité des soins est aujourd'hui délivrée en ville, c'est principalement à l'hôpital que continuent à être formés les étudiants en médecine, notamment pour la médecine de spécialité. Pour mieux former les jeunes médecins à la pratique ambulatoire et pour renforcer la place de la médecine libérale, il est indispensable d'accueillir les étudiants dans nos cabinets et cliniques. La solution : devenir Maître de Stage des Universités.



Un Praticien Agréé Maître de Stage des Universités (PAMSU, abrégé MSU) est un médecin qui accueille des étudiants dans son cadre professionnel pour leur transmettre des compétences pratiques et relationnelles qu'ils ne peuvent acquérir uniquement dans les amphithéâtres ou à l'hôpital. Il joue un rôle clé dans la formation clinique des futurs médecins.

Pour devenir MSU, il faut respecter certaines conditions :

- Être diplômé en médecine et être installé depuis au moins deux ans
- Exercer en cabinet libéral ou établissement de santé
- Offrir un environnement de stage adapté (matériel, flux de patients, etc.)

- Suivre une formation pédagogique spécifique
- Demander l'agrément auprès d'une université ou d'un CHU

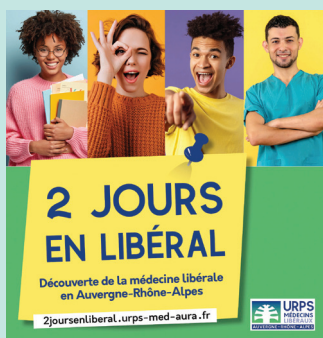
Convaincue de l'importance de développer les stages en libéral pour former les médecins de demain, l'URPS encourage les médecins libéraux à devenir MSU. Des formations sont proposées chaque année, particulièrement pour les médecins spécialistes. Rejoignez les rangs des 240 médecins déjà formés avec le concours de notre URPS !

Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr rubrique Exercer en libéral



DEVENIR-MSU POUR...

- ✓ Transmettre ses connaissances
- ✓ Partager ses compétences
- ✓ Faire découvrir la richesse et la réalité de l'exercice libéral
- ✓ Encourager l'installation de futurs médecins
- ✓ Enrichir sa pratique avec un regard critique et de nouvelles idées



ACCUEILLIR LES EXTERNES : « 2 JOURS EN LIBÉRAL »



Vous n'êtes pas MSU mais souhaitez quand même faire découvrir la médecine libérale aux étudiants ? Participez au dispositif "2 jours en libéral" proposé par notre URPS ! Après une simple inscription sur la plateforme, vous pouvez accueillir des étudiants de 2^e à 6^e année pour de courtes sessions de découverte. Une manière simple et sans contraintes de contribuer à l'attractivité de notre profession !

Plus d'infos sur www.urps-med-aura.fr, rubrique Exercer en libéral ou directement sur <https://2joursenliberal.urps-med-aura.fr>



L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX AURA, LA VOIX DE LA MÉDECINE LIBÉRALE

QUI SOMMES-NOUS ?

L'URPS Médecins Libéraux Auvergne-Rhône-Alpes est la représentante institutionnelle des médecins libéraux. Notre assemblée de 60 médecins élus, issus des syndicats, représente les médecins libéraux de la région.

QUE FAISONS-NOUS ?

- Représenter les 14 500 médecins libéraux de la région
- Participer à l'organisation des soins sur le territoire
- Œuvrer pour l'attractivité de la médecine libérale
- Accompagner des actions de santé publique

À VOTRE ÉCOUTE !

Site de Lyon (siège social)

📍 20, rue Barrier - 69006 Lyon

☎ Tél : 04 72 74 02 75

Site d'Auvergne

📍 24 allée Évariste Galois

63170 Aubière

☎ Tél : 04 73 27 77 44

✉ urps@urps-med-aura.fr

🌐 www.urps-med-aura.fr



Installation

Entreprise
Libérale

Développement
de l'activité

Fin de carrière
et transmission

JOURNÉE DE

L'ENTREPRENEURIAT MÉDICAL

SAMEDI 30 MAI 2026 • LYON

Le rendez-vous des médecins libéraux
et étudiants en médecine d'Auvergne-Rhône-Alpes

RDV privés • Ateliers thématiques • Conférences • Stands et partenaires

Programme et inscriptions
www.urps-med-aura.fr

